



Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »

1 allée Alphonse Fillion - BP 2222

44120 VERTOU Cedex

" MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE "

(Article 28 du Code des Marchés Publics)

DOSSIER DE CONSULTATION

**Objet : Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle de
l'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »**

Marché n° 2016 - 01

Date d'envoi à la publication : **le lundi 11 janvier 2016**

Date limite de réception des offres : **le lundi 8 février 2016 - 16 h 00**

Date :
Cachet + signature

(Parapher toutes les pages)

Année 2016

SOMMAIRE

Pages

Chapitre I - Règlement de la Consultation

I. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
II. OBJET DE LA CONSULTATION	3
III. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	3
IV. DECOMPOSITION, FORME ET DUREE DU MARCHÉ	3
V. LIEU DE LIVRAISON DES SERVICES.....	4
VI. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4

Chapitre II - Cahier des Clauses Administratives Particulières

I. OBJET DE LA CONSULTATION	5
II. PROCEDURE DE LA CONSULTATION RETENUE	5
III. FORME ET DUREE DU MARCHÉ	5
IV. PRESENTATION DES OFFRES – OFFRES DE BASE – VARIANTES – OPTIONS	5
V. LES PRIX ET LEUR VARIATION.....	6
VI. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ.....	6
VII. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
VIII. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
IX. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
X. REFERENCES	8
XI. JUGEMENT DES OFFRES	8
XII. DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ.....	9
XIII. VALIDITE DES OFFRES	9
XIV. RESILIATION ET PENALITES	9
XV. LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE	9
XVI. JURIDICTION COMPETENTE	9
XVII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9

Chapitre III - Cahier des Clauses Techniques Particulières

I. OBJET DU MARCHÉ.....	10
II. DEFINITION DES PRESTATIONS	10
III. OBLIGATIONS DU TITULAIRE.....	11

ANNEXES

Annexe 1 : Planning d'intervention du lave-vaisselle L.C.T. 3 800, marque BONNET et tableau de maintenance périodique	15
Annexe 2 : Parc des lave-vaisselle de l'H.I.S.L.....	18
Annexe 3 : Bordereau de prix.....	19

DC3 – Acte d'engagement (*document joint*)

Chapitre I - Règlement de la Consultation

I. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le marché est passé par l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", Etablissement Public de Santé, dont l'adresse et les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire"

Responsable du marché : Madame Marie-Michelle JOANNIS - Directrice

Adresse postale du siège social : 1 allée Alphonse Fillion
BP 2222
44122 VERTOU Cedex

Téléphone : 02 40 80 80 00 ou 02 40 80 80 14 / Fax : 02 40 80 80 09

Adresse électronique du siège social : hopital@hopital-sevre-loire.fr

II. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet une prestation de service : Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle de l'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire », dont le siège social est à Vertou, comprenant les sites suivants :

- le site hospitalier des Clouzeaux à Vertou (siège),
- le site hospitalier du Loroux-Bottereau,
- la MAS du Loroux-Bottereau,
- le Domicile Collectif de Haute-Goulaine,
- le Domicile Collectif de la Haye-Fouassière.

III. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

La présente consultation est lancée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, suivant la procédure dite « MAPA ».

IV. DECOMPOSITION, FORME ET DUREE DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché comprenant deux lots avec une offre en prix ferme, pour une période annuelle, du 1^{er} mars au 28 février, reconductible 2 fois, soit 3 ans maximum.

- ✓ Lot 1 : Maintenance préventive et curative de la machine à laver à convoyeur type LCT 3 800 de marque BONNET du site hospitalier des Clouzeaux à Vertou.
- ✓ Lot 2 : Maintenance curative pour des dépannages ponctuels du parc des machines à laver la vaisselle à capot ou à porte frontale de l'H.I.S.L.

Le marché sera reconduit chaque année dans les mêmes conditions, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au moins trois mois avant la date anniversaire.

La durée totale du marché ne pourra excéder trois ans.

Ce marché est à bons de commande mono attributaire.

Sous-traitance

Il ne pourra être fait appel à la sous-traitance.

V. LIEU DE LIVRAISON DES SERVICES

- Site hospitalier du Loroux-Bottereau
rue Pierre Sécher
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
- Site Hospitalier des Clouzeaux
1 allée Alphonse Fillion
44120 VERTOU
- Domicile Collectif "L'Orée de Golène"
31 rue des Jardins de Golène
44115 HAUTE GOULAIN
- Domicile Collectif Résidence "Les Nymphéas"
rue de la Paix
44690 LA HAYE FOUASSIERE
- Maison d'Accueil Spécialisée
30 rue des Murailles
44430 LE LOROUX BOTTEREAU

VI. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (C.P.V.) est la suivante :

- ✓ 50883000-8 : Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

Chapitre II - Cahier des Clauses Administratives Particulières

I. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet une prestation de service : Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle H.I.S.L.

II. PROCEDURE DE LA CONSULTATION RETENUE

La procédure de consultation utilisée est celle prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

III. FORME ET DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché comprend 2 Lots :

- ✓ Lot 1 : Maintenance préventive et curative de la machine à laver à convoyeur type LCT 3 800 de marque BONNET du site hospitalier des Clouzeaux à Vertou.
- ✓ Lot 2 : Maintenance curative pour des dépannages ponctuels du parc des machines à laver la vaisselle à capot ou à porte frontale de l'H.I.S.L.

Il s'agit d'un marché unique conclu pour une période annuelle, du 1er mars au 28 février, reconductible 2 fois, soit 3 ans maximum.

Le marché sera reconduit chaque année dans les mêmes conditions, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au moins trois mois avant la date anniversaire.

Le fournisseur pourra proposer une variante.

IV. PRESENTATION DES OFFRES – OFFRES DE BASE – VARIANTES - OPTIONS

L'acte d'engagement devra être accompagné de des Annexes 1 et 3 dûment complétées et signées.

Sauf disposition expresse, le candidat est libre de proposer des variantes à son offre. La variante doit être proposée avec l'offre de base. A défaut, elle sera irrecevable.

L'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire » examinera les offres de base, puis les variantes, avant de choisir une offre. Les variantes ne peuvent être un critère de choix.

V. LES PRIX ET LEUR VARIATION

Les offres de prix seront présentées en Hors Taxes et en Toutes Taxes Comprises. Elles feront apparaître le taux et le montant de la T.V.A. en vigueur à la date de remise des offres.

V.1.Variation dans les prix

Selon une formule qui devra être précisée dans l'offre, sachant que toute augmentation supérieure à 2 % pourra entraîner une renégociation du marché.

V.2.Monnaie de compte du marché

La monnaie de compte du marché est la même pour toutes les parties prenantes (sous-traitants compris). Les attestations de paiement direct sont dans la même unité que celle retenue pour le titulaire. L'unité monétaire du marché est : l'€uro (€).

VI. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du présent marché s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, à savoir le virement par mandat administratif, avec règlement à 50 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement. Ce délai peut être suspendu pour des raisons imputables au titulaire du marché et s'opposant au paiement (exemples = prestation non réceptionnée en totalité, non application du prix fixé au marché).

A défaut de règlement dans les délais légaux, des intérêts moratoires seront versés au titulaire du présent marché.

VII. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ le Règlement de la Consultation.
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- ✓ le Cahier des Clauses Techniques Particulières.
- ✓ l'annexe 1 : Planning d'intervention du lave-vaisselle LC.T. 3 800, marque BONNET et tableau de maintenance périodique
- ✓ l'annexe 2 : Parc des lave-vaisselle de l'H.I.S.L.
- ✓ l'annexe 3 : Bordereau de prix
- ✓ l'acte d'engagement imprimé(DC3).

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

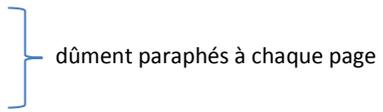
Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation sur un support physique électronique à l'adresse suivante : hospital@hospital-sevre-loire.fr.

Par télécopie au 02.40.80.80.09 à l'attention de la Direction – secrétariat de Direction.

Par voie postale à : Madame la Directrice
Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" - site hospitalier des Clouzeaux
1 Allée Alphonse Fillion - BP 2222
44122 VERTOU Cedex

VIII. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et exprimées en €uros.

- ✓ L'Acte d'Engagement modèle MINEFI (**DC3**), daté et signé, ainsi que le bordereau de prix joint (Annexe 3) (à remplir sans aucune modification) et l'Annexe 1.
L'acte d'engagement devra être accompagné des fiches techniques correspondant aux prestations proposées.
- ✓ Le Dossier de consultation (daté et signé) comprenant :
 - . Le Règlement de la consultation
 - . Le Cahier des Charges Administratives Particulières
 - . Le Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment paraphés à chaque page
- ✓ Justificatifs à produire selon l'article 45 du Code des Marchés Publics.
- ✓ Une attestation certifiant que l'entreprise est engagée dans une démarche développement durable.

IX. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sous forme papier, mais accepte les offres des candidats par voie électronique via une plate-forme de dématérialisation.

IX.1. Transmission électronique

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site Internet de l'H.I.S.L. : <http://www.hopital-sevre-loire.fr/>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (*fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre*). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ».

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

IX.2. Transmission sous support papier

Le candidat présentera, sa candidature et son offre sous pli cacheté, sur lequel figurera la raison sociale de la société candidate et les indications suivantes :

Vos nom/adresse/tél./fax/mail/n° SIRET

MAPA N° 2016-01 :

**Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle de l'Hôpital
Intercommunal « Sèvre et Loire » NE PAS OUVRIR**

Ce pli sera adressé à :

**Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »
Site hospitalier des Clouzeaux
Direction des Services Achats – Logistique - Maintenance
1, Allée Alphonse Fillion - BP 2222 - 44120 VERTOU Cedex**

Il devra être soit :

- déposé contre récépissé à l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures 00.
- envoyé sous pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant le LUNDI 8 février 2016, 16 H 00 délai de rigueur.**

Le Cachet de la poste, le récépissé de remise en main propre ou datation électronique du dépôt dématérialisé faisant foi.

Les plis reçus ou remis à l'adresse précise indiquée ci-dessus après cette date et à cette heure, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas enregistrés et seront renvoyés à l'expéditeur.

Toute offre non conforme à cette présentation sera rejetée.

X. REFERENCES

Les candidats devront remettre la liste des établissements hospitaliers ou autres administrations dont ils assurent la maintenance dans des conditions similaires à la présente consultation.

XI. JUGEMENT DES OFFRES

En application des articles 52 et 53 du code des Marchés Publics, les critères pour le jugement des offres sont pondérées de la manière suivante :

- Prix 45 %
- Conformité du produit au C.C.T.P.40 %
- Délai d'intervention 10 %
- Engagement dans une démarche développement durable 5 %

Après analyse des offres et premier classement provisoire, l'établissement (pouvoir adjudicateur) se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats les mieux placés au regard des critères de sélection des offres déclinés ci-dessus.

XII. DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur après avoir fait son choix, informera les soumissionnaires non retenus par courrier faxé et le délai de standstill (5 jours) sera respecté entre cette date de notification du rejet et la date de signature du marché.

XIII. VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est au maximum de **90 jours** à compter de la **date limite** fixée par la **réception** des **offres**.

XIV. RESILIATION ET PENALITES

Clause de non respect des termes du marché :

Le marché pourra être résilié, après mise en demeure aux frais et risques du fournisseur en cas de non respect d'une des clauses du marché.

En cas de dépassement du délai contractuel d'exécution imparti au titulaire pour procéder à la livraison des équipements, soit un mois maximum à compter de la réception du bon de commande, celui-ci encourt sous mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{1000}$$

P : Montant des pénalités
V : montant de la commande
R : Nombre de jours de retard

La mauvaise exécution ou l'exécution partielle des opérations pourra donner lieu à l'application de pénalités d'un montant égal à 5 % du prix des prestations exécutées en retard, 10 % du prix des prestations mal exécutées, 15 % du prix des prestations non exécutées.

XV. LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable public est : Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOROUX-BOTTEREAU
15 rue de la Liotterie
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tél. 02.40.33.89.80

XVI. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.

XVII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser :

Madame AC. BOSSARD, Directeur Adjoint des Services Achats, logistique, maintenance :

Courriel : hopital@hopital-sevre-loire.fr

☎ : 02 40 80 80 14

📠 : 02 40 80 80 09

Monsieur X. PORCHERET, Responsable Restauration

Courriel : xavier.procheret@hopital-sevre-loire.fr

☎ : 02.40.80.80.41

📠 : 02 40 80 80 26

Chapitre III - Cahier des Clauses Techniques Particulières

I. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :

- ✓ Lot 1 : Maintenance préventive et curative de la machine à laver à convoyeur type LCT 3 800 de marque BONNET du site hospitalier des Clouzeaux à Vertou, comprenant :
 - la prise en charge par le titulaire, des frais de main d'œuvre et de déplacement consécutifs à la maintenance et aux dépannages,
 - la fourniture des consommables.
- ✓ Lot 2 : Maintenance curative pour des dépannages ponctuels du parc des machines à laver la vaisselle à capot ou à porte frontale de l'H.I.S.L.

II. DEFINITION DES PRESTATIONS

II.1. Maintenance préventive (Lot 1)

La visite de maintenance préventive a pour objet de réduire la probabilité de défaillance du matériel et de maintenir ou de rétablir les installations dans l'état, leur permettant d'assurer leurs fonctions au meilleur rendement, et de prolonger la vie des matériels, en limitant les risques d'incidents.

Il est prévu 2 visites par an espacées de 6 mois.

Le prestataire garantit la mise en œuvre des moyens nécessaires pour assurer les contrôles, les réglages, l'entretien courant et les petites réparations de cette installation, dans l'objectif du maintien de sa fiabilité et de ses performances.

La maintenance sera effectuée par des techniciens habilités, qui effectueront les vérifications nécessaires sur l'ensemble du matériel désigné à l'Annexe 2 du présent marché et selon les normes en vigueur.

II.2. Maintenance curative (Lots 1 et 2)

La maintenance curative a pour objet de remettre en état de fonctionnement, dans les délais fixés dans ce contrat, le lave-vaisselle à convoyeur LCT 3800 de marque BONNET (Lot 1) et les différentes machines à laver la vaisselle réparties sur les différents sites de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire (Lot 2), voir Annexe 2.

II.3. Traçabilité (Lots 1 et 2)

Le prestataire devra remettre aux services techniques un document attestant les opérations effectuées lors de chaque visite.

Le prestataire devra fournir un bilan annuel de ses interventions préventives et curatives. Il devra également préciser les interventions restées en attente.

Le prestataire apposera sur chaque lave-vaisselle une signalétique de S.A.V. avec le numéro de téléphone valide pour les jours ouvrés et pour les astreintes.

II.4. Les consommables et pièces détachées (Lots 1 et 2)

Les candidats devront fournir dans leur offre, un listing des pièces détachées avec leur coût.

Le candidat retenu ne pourra pas facturer de frais de port.

Seront inclus dans le présent marché : les consommables type chiffon, huile, graisse, bombe dégraissante, les petites fournitures du type visserie et toutes pièces (joints) d'un prix inférieur à 20.00 €.

Les pièces détachées, d'un montant inférieur à 100 € H.T. seront facturées hors contrat après acceptation du responsable du service technique ou de son représentant.

Pour le remplacement de pièce supérieure à 100 € H.T., un devis devra être établi et accepté par la Direction des Services Achats, Logistique et Maintenance. La Direction se réserve le droit d'une mise en concurrence pour l'acquisition de ce matériel.

Toutes les pièces détachées remplacées, devront être conformes aux modèles et à la marque d'origine.

II.5. Inspection visuelle des installations (Lot 1)

- Etat général de la machine.
- Présence des identifications. Si nécessaire, réfection de la signalisation à l'identique.
- Présence de l'affichage (de sécurité, des consignes,...).

II.6. Maintenance préventive (Lot 1)

Le prestataire s'engage à réaliser l'ensemble des prestations indiquées dans l'Annexe 1 (pages 2 et 3) "Maintenance périodique du lave-vaisselle LCT 3800 de marque BONNET".

III. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

III.1. Visite de maintenance préventive (Lot 1)

Le prestataire s'engage à soumettre à l'approbation du représentant de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" les dates de visite prévues pour l'année, par courrier, pour des raisons évidentes de sécurité et d'organisation.

Afin d'effectuer avec efficacité les opérations de contrôle et d'entretien courant (préventif et curatif) le prestataire s'engage à intervenir les jours ouvrés, de 15 heures à 17 heures 30.

Si l'une des deux parties désire déplacer une visite, elle informe l'autre, au moins 8 jours avant la date prévue.

Le prestataire s'engage huit jours avant toute intervention de maintenance, à confirmer par télécopie (02 40 80 80 16) ou par mail (anne.claire.bossard@hopital-sevre-loire.fr), la Direction des Services Achats, Logistique et Maintenance de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" et le Responsable du Service Restauration (tél. 02 40 80 80 41 ou par mail : xavier.porcheret@hopital-sevre-loire.fr) de :

- la date d'intervention,
- la durée de l'intervention,
- le type d'intervention,
- les remarques éventuelles permettant un bon déroulement de l'intervention,
- le nom du chargé des travaux.

Le chargé des travaux sera responsable du bon déroulement de l'intervention et sera le coordinateur entre le responsable des services techniques de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" et le prestataire.

III.2. Intervention sur demande (Lots 1 et 2)

Sur simple appel téléphonique du responsable des services techniques ou de son représentant, les dépannages sont effectués dans les délais maximum de remise à disposition précisés au présent contrat et ceci 365 jours/365 jours.

Les travaux de réparation doivent être effectués de manière à réduire au maximum la durée d'interruption de fonctionnement des appareils ou des installations.

A l'issue des travaux, le titulaire doit s'assurer que les appareils ou installations sont en mesure de remplir l'intégralité de leurs fonctions.

Aucune intervention de dépannage ne peut être considérée comme une visite de maintenance préventive et par la même s'y substituer.

III.3. Durée maximale d'indisponibilité (Lot 1)

La durée maximale d'indisponibilité, de tout ou partie de l'installation, pendant l'intervention de maintenance est fixée à 2 heures.

Lorsque le prestataire prévoit que la durée d'indisponibilité va dépasser la base indiquée ci-dessus, il en informe le responsable des services techniques (Monsieur DUPONT, Tél. 02 40 80 80 71 ou 06 19 80 63 44) de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" ou son représentant et définit avec lui les moyens à mettre en œuvre pendant cette carence.

III.4. Délai d'intervention (Lots 1 et 2)

- ✓ Lot 1 : Le délai d'intervention sur site ne peut être supérieur à 2 heures.
- ✓ Lot 2 : Le délai d'intervention sur site est variable suivant la gravité du défaut, celui-ci peut être minimum de 4 heures à 8 heures maximum.

III.5. Délai de remise à disposition (Lots 1 et 2)

Le délai contractuel de remise à disposition des installations en cas de panne, hors orage, est fixé à 12 heures (à partir de l'appel téléphonique).

III.6. Information du technicien (Lots 1 et 2)

Le personnel chargé de la visite de maintenance ou d'une intervention sur demande, se présente au responsable des services techniques ou son représentant dès son arrivée sur le site.

III.7. Evolutions du parc

Au cours des ces 3 années le parc est susceptible d'évoluer. Le prestataire retenu devra intégrer les nouvelles machines.

III.8. Documents d'exploitation (Lots 1 et 2)

III.8.1. Lors d'une visite de maintenance ou de dépannage

A chaque visite de maintenance ou de dépannage, les techniciens, délégués par le prestataire, feront viser leur rapport de visite par le responsable des services techniques ou son représentant, et lui remettront un double.

Ce document mentionne :

- Le nom du technicien,
- La date, l'heure d'arrivée et l'heure de départ,
- Les résultats constatés des examens d'inspection, essais et contrôles effectués,
- Les travaux de réparation réalisés,
- Les pièces changées ou produits utilisés,
- L'analyse des causes,
- Les mesures éventuelles prises pour assurer la continuité du service et maintenir la sécurité.

III.8.2. Rapport annuel maintenance préventive (Lot 1)

Un rapport annuel dactylographié retraçant l'ensemble des interventions (maintenance préventive et corrective) sera établi.

Le prestataire fournira sur demande du responsable technique ou de son représentant l'historique de l'appareil (année de mise en service, type d'intervention et type de pièces changées).

III.8.3. Programmation pluriannuel (Lots 1 et 2)

Si nécessaire, le prestataire pourra proposer une programmation sur trois ans des travaux comportant le remplacement des pièces et usures jugé indispensable au bon fonctionnement du matériel et de permettre ainsi l'inscription de ces dépenses au budget annuel de l'établissement.

III.9. Hygiène et sécurité (Lots 1 et 2)

Le prestataire prendra toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité sur le site, l'hygiène et la sécurité de son équipe, ainsi que la sécurité des tiers.

Il se soumet à toutes les obligations mises à sa charge par les lois et décrets en vigueur.

L'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" se réserve le droit de mettre fin à toute intervention, de renvoyer tout technicien, si ces consignes de sécurité ne sont pas respectées, et ce aux frais du prestataire.

Les techniciens du prestataire devront porter un badge d'identification (nom de l'entreprise, du technicien).

III.10. Obligation de discrétion

Le personnel du prestataire est soumis au règlement intérieur de l'établissement concernant la discrétion sur les personnes hospitalisées.

ANNEXES

Annexe 1 : Planning d'intervention du lave-vaisselle L.C.T. 3 800, marque BONNET et tableau de maintenance périodique.

Annexe 2 : Parc des lave-vaisselle de l'H.I.S.L.

Annexe 3 : Bordereau de prix.

Maintenance périodique du lave-vaisselle type L.C.T. 38000 marque BONNET (Vertou)

Prestations	Périodicité d'entretien		Observations
	6 mois	12 mois	
Contrôle état général de la machine	X		
Contrôle des protections électrique de la machine	X		
Contrôle des documents d'exploitation	X		
Contrôle et changement si nécessaire voyant de signalisation	X		
Contrôle et réglage sécurité arrêt du moteur en cas de surcharge ou de blocage du convoyeur	X		
Contrôle transmission	X		
Contrôle convoyeur : état des doigt et des galets de roulement	X		
Contrôle et réglage autres sécurités (portes, tablette, carters, fin de course,etc)	X		
Contrôle niveau de cuves	X		
Contrôle étanchéité vanne vidange pré lavage, lavage rinçage	X		
Contrôle et réglage si nécessaire pression eau chaude	X		
Contrôle et réglage si nécessaire pression eau froide	X		
Contrôle degré hydrotimétrique (TH) eau chaude et froide	X		
contrôle et réglage si nécessaire débit de rinçage	X		
Contrôle température eau pré lavage 35° à 45°	X		
Contrôle température eau de lavage : 55° à 65°	X		
Contrôle température eau de pré rinçage 60° à 70°	X		
Contrôle température eau de rinçage 78° à 90°	X		
Contrôle température retour condensateur 35° à 40°	X		
Contrôle étanchéité des rampes et jets de pré lavage	X		
Contrôle étanchéité des rampe et jet de lavage	X		
Contrôle étanchéité collecteur haut pré lavage et lavage	X		
Contrôle détecteur de rinçage	X		
Contrôle intensité chauffage cuve(s) lavage	X		
Contrôle intensité moteur pompe pré lavage	X		
Contrôle intensité moteur pompe lavage	X		

Test incrustation avec solution iodé	X		
Test absence produit lessiviel sur vaisselle en sortie avec phenolphthaléine	X		
Contrôle état rideau	X		
Contrôle des boutons de commande électrique	X		
Contrôle et nettoyage intérieur turbine et batterie de condensation	X		
Contrôle et nettoyage intérieur des turbine de l'extracteur de buées	X		
Démontage et nettoyage vanne vidange pré-lavage, lavage, et rinçage	X		
Nettoyage filtre arrivé eau chaude et froide	X		
Contrôle électrovanne de remplissage des cuves		X	
Nettoyage et détartrage chaudière		X	
Contrôle serrage des connexions électriques et garniture		X	
Contrôle silent-bloc pompe pré-lavage lavage		X	
Contrôle turbine pompe pré-lavage lavage		X	
Contrôle turbine pompe lavage		X	
Contrôle turbine pompe pré-lavage		X	
Contrôle valeur sondes de température		X	
Remplacement joint de chaudière		X	
Remplacement des jets de rinçage si nécessaire		X	
Remplacement des rideaux si nécessaire		X	

Parc des lave-vaisselle de l'H.I.S.L.

SITE	SERVICES	Nbr	MARQUE	TYPE	REFERENCE	ANNEE	ETAGE	PIECE	
L. BOTTEREAU	S.S.R. 2	1	GOLGED	Startech 605	101109	2012	R.d.CH.	Office	
	S.S.R. 1	1	GOLGED	Startech 605	102 997	2013	1 er étage	office	
	U.R.J	1	GOLGED	Startech 605	102 932	2012	R de CH.	office	
	Maison de retraite	1	gOLGED	Startech 805	4245230	2012	R de CH.	office	
	M.A.S.	1	EQUIPRO	C66DGT	15PY007160	2015	R de CH.	office	
	P. Benard Dupont		1	GOLGED	Startech 605	102951	2012	R. de CH.	office
			1	DIRH	GS50	BWD1019340	2011	étage	office
VERTOU	Clairière 1	1	Bonnet / Cema	INO 36	Plaque absente		R. Chaussé	office	
	Clairière 2	1	Bonnet / Cema	INO 36	Plaque absente		1 er étage	office	
	Bosquet 1	1	Bonnet / Cema	INO 36	K10 12 247 A		1 er étage	office	
	Bosquet2	1	DIHR	GS50	DWI 1011365		2 ème étage	office	
	S.S.R. 1	1	Bonnet / Cema	INO 36	I 11 12 225 A	2015	1 er étage	office	
	S.S.R. 1	1	Bonnet / Cema	INO 36	Plaque absente		2 ème étage	office	
	Place du Village	1	Bonnet	INO 80	57 004		R de Chaussée	office	
Domicile collectif	La Haye Fouassière	1	Bonnet	INO 36			R de CH	Office	
	Haute Goulaine	1	Bonnet	INO 36			R de CH	Office	
	TOTAL	16							

BORDEREAU DE PRIX

MAPA 2016-01 : Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle de l’Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »

**Lot 1 : Maintenance préventive et curative de la machine à laver à convoyeur type L.C.T.
3 800 marque BONNET du site hospitalier des Clouzeaux à Vertou**

Type de prestation	Coût H.T.	Tx de T.V.A.	Coût T.T.C.
Coût annuel : Maintenance 365 jours → 8 heures – 20 heures			
Délai d'intervention			
2 visites annuelles espacées de 6 mois			

Lot 2 : Maintenance curative pour des dépannages ponctuels du parc des machines à laver la vaisselle à capot ou à porte frontale de l’H.I.S.L.

Type de prestation	Coût H.T.	Taux de T.V.A.	Coût T.T.C.
Coût horaire heure travaillée			
Coût horaire – férié et week-end			
Coût du déplacement :			
✓ Site des Clouzeaux à Vertou			
✓ Site hospitalier et Maison d’Accueil Spécialisée du Loroux-Bottereau			
✓ Domicile collectif de Haute-Goulaine			
✓ Domicile Collectif de la Haye-Fouassière			
Délai d'intervention			

Vertou, le

MM. JOANNIS – Directrice

Fait à

le

Cachet – Nom du Responsable - Signature

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Maintenance du parc des machines à laver la vaisselle de l'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »

■ Code CPV principal :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

50883000-8 : Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

■ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Lot 1 : Maintenance préventive et curative de la machine à laver à convoyeur type LCT 3 800 de marque BONNET du site hospitalier des Clouzeaux à Vertou.

Lot 2 : Maintenance curative pour des dépannages ponctuels du parc des machines à laver la vaisselle à capot ou à porte frontale de l'H.I.S.L.

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives² suivantes :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

² Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- CCAP n° 2016-01
- CCAG
- CCTP n° 2016-01
- Autres

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC³ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

³ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 12mois à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **2**
- Durée des reconductions : **12 mois**

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

- Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- Autre :%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire" – 1 allée Alphonse Fillion – BP 2222 – 44122 VERTOU Cedex

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Madame Marie-Michelle JOANNIS, Directrice de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire"

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Madame Anne-Claire BOSSARD
Directeur Adjoint des Services Economiques
Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »
1 allée Alphonse Fillion
B.P. 2222
44122 VERTOU CEDEX
Tél. : 02 40 80 80 14
Fax : 02 40 80 80 09
hôpital@hôpital-sevre-loire.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Monsieur l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOROUX-BOTTEREAU
15 rue de la Liotterie
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tél. 02.40.33.89.80

■ Imputation budgétaire :

615 : entretien et réparation

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Vertou , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

La Directrice,

M.M. JOANNIS.